L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 13 AVRIL 1878. 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI 13 AVRIL 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Grandey à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles (Institution Racine) situé entre la rue Gravier et Lafayette, chemin de la Métairie : cependant à une proximité de plusieurs lignes de rails, etc.

Par Placide J. Spear à la **Bourse des Marchands et des Encanteurs**, rue Royale : Vente sans réserve et pour cause de départ de la bonne propriété sise No 29 rue Bourgogne.

Baronche, Vache et Veau — Voir l'abondance de M. E. Murphy & Son.

GRANDES OCCASIONS.

A vendre à midi à la Bourse d'encan St Charles, en propriété de choix de ville et de faubourg, annonces positivement comme devant être vendues pour le compte de spéculateurs et autres intéressés ; 1. Grande maison

La liste est grande, notre cri public la source de faire des placements sûrs et profitables. Très dignes de fixer l'attention de nos lecteurs.

Pour les conditions et tous les autres renseignements voyez les numéros et les pièces à la vente.

Commerce avec l'Amérique du Sud.

Un négociant de St-Louis, M. J. A. Browder, vient de faire pour son compte et pour celui de quelques autres commerçants, une excursion dans les Antilles et sur les côtes du Venezuela dans le but d'établir des relations commerciales avec ces pays. Le compte rendu de sa tournée publié dans le Saint-Louis *Republican*, ne nous apprend rien de nouveau sur les ressources qu'offre ce pays aux produits de notre commerce et on voudrait obtenir la peine de les utiliser, mais il nous informe que M. Browder, tout en prenant des notes et en recueillant tous les renseignements possibles, n'a pas négligé la spéculation de son voyage et qu'il a déjà mis à profit les fonds disponibles qu'il a trouvés chez les négociants du Venezuela en prenant des ordres pour des marchandises. Il a, après, M. Browder est parti à nouveau vers le Venezuela.

M. Browder considère qu'il y a de très bonnes affaires à faire qui pourraient être important entre St Louis et ces pays qu'il a visités.

Le fait de ces deux expéditions par la même ligne nous indiquerait que ce pays ne peut que profiter de l'activité qui se produit dans les transactions commerciales entre Saint Louis et cette vaste partie du continent d'Amérique. Le Mississippi reste la voie de l'avenir pour le commerce du Sud et de l'Amérique du Sud.

Le Mississippi, voilà la voie qui doit relier les Etats-Unis aux parties de l'Amérique du Sud. Si la Nouvelle-Orléans ne veut pas trouver déjà ses travaux en possession d'un concurrent établi, elle n'a pas de temps à perdre. Le temps est précieux et il n'est que temps pour elle de prendre les mesures dans le but de s'assurer la part d'un trafic aussi vaste et si légitimement acquis comme étant le port le plus rapproché et l'intermédiaire naturel entre la vallée du Mississippi et tous les pays du Sud Amérique.

Nous sommes heureux d'affiger de l'espoir d'apathie et d'abattement avec lesquels notre population accepte toute décadence commerciale.

Ceux qui ont encore de l'espoir sont bien forcés d'en attribuer à gagner ; et ce qui points dans leurs spéculations de la rue Grondel. Des centaines de milles piastres se perdent dans un aqueduc sec et bien mauvaise, tandis que quelques milliers de piastres employées intelligemment pourraient fonder solidement les bases d'un commerce tout lucratif qui tout en enrichissant ceux qui en seraient plus l'initiative, aidant à ranimer la prospérité si naturelle à notre ville.

THEATRE DES VARIETES. — Le concert donné hier soir par la compagnie de Vaudeville très brillant au point de vue artistique.

La Muraska a chanté les variations de Proch avec une légèreté admirable, tendant avec une facilité merveilleuse les trilles plus difficiles. Elle a remporté un véritable triomphe dans le morceau de la folle de Lucie qu'elle a chanté avec perfection et avec un sentiment tout poétique. Elle a été très bien accompagnée par l'habile flutiste Lavaitte qui s'est surpassé. Il nous a pour faire honneur à la circonstance. Mademoiselle Muraska fin a été si gracieuse que la Muraska a dû le répéter à la dernière partie du morceau. Le concert s'est terminé par la romance et l'air du ténorino du *Toscan*, chantés par Brignoli. La Muraska et un duo pour Carmen avec le baryton Brignoli. Brignoli Susini, M. Hilton M Makin ont eu des applaudis dans leurs différents morceaux. Brignoli a été bisse dans son premier morceau la romance d'Ardali, *La Spia*, et vite pour lui.

Aujourd'hui à midi sera donner une grande matinée d'adieux. La Muraska chantera cinq autres morceaux la jolie romance de Bishop "Lo! hear the gentle lark." Nous espérons qu'il y aura foule pour cette dernière occasion.

Le prix d'entrée à la matinée se sont que de 50 cents. En payant une piastre on a droit à un siège réservé.

Le programme de la matinée comprend entre la romance indiquée plus haut, l'air de *Semiramide* par la Muraska, le duo d'opéra de la Comare par la Muraska et Brignoli, la romance "La mia Letizia," de l'opéra les *Lombardi* et la romance de Balfe "Sei tu saveis comme je l'aime", par Brignoli, un air de la *Gazza Ladra* et un air d'*Ernani* par Susini, le duo de *Martha* par Brignoli et Susini, &c.

Votez pour le ticket d'opposition à l'élection de la Crescent City Rail Road Co.

OPPOSITION.

Le 16 mai en discussion.

DISCOURS DU DUC DE BROGLIE.

SÉNAT FRANÇAIS.

Séance du 26 mars.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés portant amnistie pour les délits et contraventions commis du 16 mai au 14 octobre par la voie de la parole, de la presse ou par tout autre moyen quelconque de publicité.

M. le président.—La parole est à M. Pelletan pour la discussion générale.

M. Pelletan.—Durant la période du 16 mai, le ministère a intenté deux fois plus de procès de presse que dans tout le cours de l'empire. (Mouvement à gauche.)

Il y a eu une incursion regrettable de la politique dans le domaine de la justice. On a vu un spectacle singulier. On a vu poursuivre ceux qui soutenaient et défendaient la République, et pourtant il était du devoir de tout bon citoyen de respecter la République, qui est le gouvernement du pays, et cette République ne demandait pas autre chose que le respect. Elle est même le premier gouvernement qui n'ait pas imposé le serment. (Très bien ! à gauche.)

Eh bien ! sous le régime du 16 mai, ce sont les républicains qui ont été révoqués.

Ne vois-je pas ici, devant moi, un sénateur, type du conservateur religieux et libéral ; un autre sénateur, grand industriel, patriarche de la bienfaisance, qui comptent plus de créations d'un intérêt général que d'années, tous deux révoqués par le gouvernement du 16 mai ? (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)

On a révoqué en masse les hommes les plus honorables, les plus honorés et qui s'avaient d'autre tort que d'être républicains dans une République. (Vifs applaudissements à gauche.) On se plaint de la vivacité du ton de la presse à la suite du 16 mai, mais est-ce à celui qui sème le vent de se plaindre de récolter la tempête. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Après le 16 mai, on était cependant obligé d'interroger le suffrage universel, mais le gouvernement d'alors crut devoir le diriger sous la forme des candidatures officielles, et cependant la loi exclut la candidature de certains hauts fonctionnaires, voulant ainsi exclure l'influence de la fonction.

Mais ce que la loi interdit pour les hauts fonctionnaires, lui serait-il permis de le faire pour le candidat du gouvernement ?

Un candidat n'apporte dans l'élection que son talent personnel.

Eh bien, au contraire, le candidat officiel apportait avec lui l'influence considérable de toutes les fonctions.

Est-ce là ce que la loi a voulu ? (Vif mouvement et approbation à gauche.)

Eh bien, en voyant cette candidature officielle, cette veuve inflexible de l'injustice, en la voyant triomphante, la presse a vu une attitude audacieuse au suffrage universel. Elle n'a pu contenir son indignation et elle a protesté.

Mais il y a eu et il pas dans le retour même de la candidature officielle, une circonstance attenante de sa vivacité. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Du moment que le ministère du 16 mai présentait un candidature officielle, il ne pouvait pas présenter qu'un parti conservateur, et alors, et il faut le dire sans aucune ironie, car il a pu rendre service à la cause, mais à coup sûr, le parti républicain. Lorsque, après avoir rappelé les circonstances qui expliquent les vivacités de la presse, poursuit ainsi : Voilà ce qui militait en faveur de la presse.

Le ministère ne s'est pas contenté de la candidature officielle de la France, il a voulu en outre dans l'arène—et à ce je *Revue des Communes*, dont je ne veux pas parler, espérant d'ailleurs qu'on ne verra pas la colonne élever à la hauteur d'un acte de gouvernement. (Très bien ! à gauche.)

Quand la presse républicaine répondit sur son impulse, est-ce que dans cette circonstance il n'y avait pas lieu de tenir compte de l'attaque ? L'orateur examine la situation de la presse républicaine du fait la pression du 16 mai.

Il rend hommage au courage de cette presse. (A gauche : Très bien !)

L'orateur dit que la presse offensée du gouvernement a aussi commis des excès, qu'elle a provoqué à la haine de la République, qu'elle a fait l'apologie du crime et insulté le président de la République, en le déclarant capable d'un crime dont il ne devrait être banni de nos pays comme jadis le parricide.

Cependant la chancellerie détournait la tête. Elle tenait à la main une balance qu'on avait qu'un plateau. (Très bien ! à gauche.)

Or, il faut rétablir l'égalité entre la presse impunie et la presse persécutée. Donc, si aux fait poursuivre des journaux qui n'ont pas été poursuivis, et en envoyer le repousse, en amnistier tous les délits pour ceux qui en ont. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Mais on a prétendu que cette amnistie aussi comprise, est une attaque à la magistrature. Je repousse cette interprétation, dit l'orateur, et je ferai remarquer que c'est le jugine du 16 mai qui a établi dans notre pays le respect de l'autorité. Le respect plus nécessaire à une République qu'à toute autre forme de gouvernement. (Vive approbation à gauche.)

L'orateur examine alors le projet de la commission, notamment en ce qui concerne la fixation des dates entre lesquelles est contenue l'amnistie.

Le supprimant, dit-il, la date proposée dans le projet adopté par la Chambre des députés, on ne donnera pas le change à l'opinion publique. On sait que ce sont les 3,267 procès de presse faits en 5 mois, que cet acte rétroactif est nécessaire pour le bien du pays et qu'il ne faut pas que le projet actuel. A gauche : C'est vrai.)

Je termine, messieurs. Nous voici maintenant dans l'ordre constitutionnel. La République attire tous les cœurs assez haut places pour mettre les intérêts du pays au dessus des préférences de forme gouvernementale.

Nous n'avons qu'à effacer les derniers vestiges de la crise et à permettre alors à la France de développer librement sa prospérité matérielle et de montrer sa puissance morale dans cette sédentaire de l'industrie qui va peut-être bientôt s'ouvrir. (Longues approbations à gauche.)

M. le duc de Broglie déclare n'obéir à l'appel direct que lui a fait le discours de l'honorable M. Pelletan, il lui devient impossible de garder plus longtemps le silence. Deux fois, le ministère qui a l'honneur de présider a été attaqué, et au lieu de se ses collègues n'a rien répondre, afin d'éviter des débats stériles et irritants.

L'honorable sénateur cherche en vain quelque lumière sort et de ce projet de loi et que c'est de cet aveu provoque. Le discours qu'on vient d'entendre est il le langage de l'apaisement, de la concorde, et ne dirait-on pas plutôt un réquisitoire ? Adhésion à droite.)

Quand un parti triomphe dans une vive lutte politique, il y a deux conduites à tenir : si on se sent fort, on peut manifester une ère d'apaisement et tendre la main à ses adversaires ; si, au contraire, on se croit pas le triomphe démuti, si on se croit encore menacé, on peut agir de représailles, et personne n'a le droit de le blâmer. Mais ce qui n'est pas possible, c'est de confondre les deux conduites, c'est de vouloir les honneurs de l'une et les avantages de l'autre. (Rires et adhésion à droite.)

L'orateur proteste de son respect de l'indépendance de la magistrature, de n'attaquer, dit-il, adresse à un juge le moindre appel qui pût peser sur ses décisions, et personne ne pourra le prétendre. Je n'admets ceulement qu'on oppose le droit moral le plus absolu.

L'orateur, protestant de son respect qu'il a toujours témoigné pour l'indépendance de la magistrature, dit qu'il n'a pas cité toujours de même sous l'administration actuelle. Il est vrai que certains faits trouvent peut-être leur excuse dans cette circonstance d'une main on opprimente et peu laborieux au mauvaient d'aussi gros intérêts.

L'orateur, après avoir signalé les attaques de la presse contre la magistrature, continue ainsi : En présence de ces attaques, on peut se demander qu'on n'en soit pas venu à demander le retour aux procédés rigoureux de la monarchie absolue contre les Parlements. L'honorable sénateur, disant qu'on tend par la conduite tenue en ce moment à ébranler la magistrature et la politique, signale les dangers de cette conduite. Les qu'il a à la question d'enquête parlementaire, dit-il, j'ai fait remarquer que la commission n'aurait, à moins d'une loi nouvelle, aucun pouvoir sur les citoyens et qu'on ne saurait exiger d'eux ni la comparution ni le serment. Adhésion à droite.) Mais, en exigeant sans tant possible le serment, en provoquant la comparution des déposants avec des formes menaçantes, on a pus le simulacre de la magistrature et on a pour la comédie. Voilà la confusion la plus regrettable entre la magistrature et la politique.

On a parlé, à propos d'un refus de déposer devant la commission d'enquête parlementaire, de la destitution d'un magistrat. Je pense qu'il n'en est rien, car ce serait l'acte le plus déplorable pour la dignité de la magistrature. (Approbation à droite.)

Examinant rapidement le projet d'amnistie, M. le duc de Broglie poursuit ainsi :

Je ne puis m'expliquer l'insistance avec laquelle on a introduit dans le projet la date du 16 mai. Dans quel but ? Est-ce dirigé contre nous ? Est-ce une forme de blâme ? Qu'est cette même un préliminaire a cette mise en accusation dont on parle parfois, puis sur laquelle on rentre dans le silence ?

Je n'en sais rien, et je ne m'en occupe pas. Je n'implore pas l'indulgence de mes adversaires, et je ne redoute pas leur vengeance.

L'honorable sénateur, après être revenu sur les attaques dirigées contre le Sénat dit qu'il y a un oracle à Belleville ? Est-on sûr à tout prix réaliser les prédictions, comme cela arrivait autrefois aux oracles rendus à Delphes. Eh bien, ajoute-t-il, l'oracle de Belleville avait parlé et il faut que l'oracle s'accomplisse. Il avait dit que le pouvoir exécutif cédera, et on a voulu qu'il cédât. Il a dit que le Sénat capitulerait, et on veut aujourd'hui que le Sénat capitule sur la loi d'amnistie. (Très bien ! très bien ! applaudissements prolongés à droite.)

M. Savary, sous-secrétaire d'Etat du ministère de la justice, déclare que le gouvernement en soutenant le projet de loi qu'il a proposé, n'entend pas, comme l'a prétendu l'éminent orateur auquel il répond, appeler le Sénat à se prononcer sur la politique du 16 mai.

La condamnation de cette politique a été prononcée par les urnes populaires. (Très bien ! à gauche.)

L'orateur fait l'historique des événements qui se sont succédé depuis le 16 mai jusqu'après les élections. Il signale notamment l'attitude de certains sénateurs qui, s'inspirant du pays, ont dit, après le 14 octobre : "Il faut s'arrêter ici, parce que la condamnation a été faite."

Ainsi, le gouvernement n'avait pas à revenir sur cette condamnation rétrospective prononcée par celui que l'honorable M. Parry, alors ministre, appelait le juge supérieur.

Il ne s'agit donc plus que d'examiner la situation de la France du 16 mai au 14 décembre, et de voir si elle était normale ; si les provocations n'étaient pas partie du sein même du pouvoir lui-même. (Très bien ! à gauche.)

L'orateur rappelle que la presse et même le gouvernement d'alors ont essayé de changer l'état des choses créé par la Constitution et ont voulu rendre responsable le président de la République en le faisant des ministres que les exécrait de sa pensée ; en outre, on disait qu'attaquer la politique du président de la République, c'était attaquer la Constitution et le président de la République. Voilà la situation singulière qui a été faite à la presse. (A gauche : C'est vrai.)

Voilà comment il est permis de dire qu'on a sollicité les attaques de la presse. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Je sais bien que l'honorable duc de Broglie a déclaré tout à l'heure que les poursuites n'ont été introduites qu'à l'occasion de faits constatés, mais il oublie certaines poursuites : ces mots : *se soumettre ou se démettre*, étant un outrage nettement caractérisé, n'y avait-il pas là une thèse constitutionnelle délicate ?

Le gouvernement d'alors n'était-il pas coupable d'avoir amené une sorte de duel électoral entre le président de la République et la nation ? Et quand on a vu que le ministre des travaux publics avait voulu faire révoquer des médecins députés attachés aux grandes compagnies de chemins de fer, on a pu se demander si la magistrature n'était pas comprise dans ce système de vaste compression. (Applaudissements à gauche.)

M. Savary, sous-secrétaire d'Etat, aborde la question du nombre et du caractère des poursuites faites sous le régime du 16 mai.

L'honorable M. Dufaure, dit l'orateur, en défendant la loi sur le jury devant l'Assemblée nationale, déclarait que le jury était la loi de droit commun et que si un doute s'élevait il devait toujours être résolu conformément à la compétence du jury. Mais le ministère du 16 mai a suivi une doctrine toute différente, il a au contraire cherché à soustraire les poursuites qu'il ordonnait à l'appréciation du jury en qualifiant d'outrages au président toute une polémique qui lui déplaisait. (Approbation.)

Eh bien, croit-on que cette période où une semblable doctrine était exposée au nom du gouvernement était une période ordinaire ? (Approbation à gauche.)

S'expliquant ensuite sur la polémique des journaux patronnés par l'administration du 16 mai, l'orateur fait observer que cette polémique ne fait constamment la personne du maréchal en présence des électeurs, et on prétend donner ces doctrines comme parfaitement constitutionnelles.

M. le sous-secrétaire d'Etat s'attache ensuite à justifier les chiffres du 16 mai et du 14 décembre 1877, entre lesquelles l'amnistie est renfermée.

Quoi, dit-il, est-il bien nécessaire de s'appliquer aux neuf procès de presse qui ont eu lieu sous le ministère de M. Mariel ou les cinq procès de presse qui ont été faits lorsque M. Dufaure était ministre ? Non elle est nécessaire aux 3,250 poursuites qui ont eu lieu du 16 mai au 14 décembre et parmi lesquelles on compte 1,800 pour simples contraventions.

L'orateur signale à côté de ces procès, faits en de pareilles conditions aux journaux républicains, les attaques violentes dirigées contre les 363.

Ainsi un journal disait :

Le dossier des 363 sacrifié de jour en jour, et bientôt chacun aura son procès en cachemire. (Exclamation à gauche. Ce n'est affreux.)

Et plusieurs autres citations contre les députés, sont ou des plus parlantes ! D'une correspondance faite au ministère de l'intérieur, et dans laquelle on avait soin de souligner au crayon rouge les passages les plus odieusants. Nouveau mouvement de protestation à gauche.)

L'orateur, tirant des observations précédentes par M. le duc de Broglie sur la situation faite à la magistrature, et qui compromettrait son indépendance et sa dignité, ajoute :

Mais le ministère du 16 mai n'était pas commodes : le fait a voulu compromettre singulièrement la dignité de la magistrature, et quand j'ai revoqué M. Fabas pour avoir rendu un jugement impute par sa conscience, mon intention bien comprise le respect pour l'indépendance de la magistrature.

M. le duc de Broglie, de n'avoir prononcé la révocation de M. Fabas quoique ce soit que le magistrat ait été cause et qu'en agissant ainsi il ait ouvert mon intention.

M. Savary, sous-secrétaire d'Etat, rappelle les nombreuses explanations qui ont eu lieu depuis le 16 mai sur les poursuites politiques. Tandis que les officiers contre les 363 restaient impunis.

L'orateur dit qu'on avait proclamé un autre ministère qui ne tout mieux pour les [illegible] et [illegible] la vérité.

L'état de siège s'est vu pas cette période, mais par quelques n'a pas osé le faire. Il n'y avait que la presse qui pût parler, et on s'est opposé à la propagation des pétitions en niétant toutes les entraves possibles au colportage.

L'orateur cite une instruction ministérielle qui montre quelle tolérance on avait pour les journaux qui soutenaient le gouvernement, qu'elles sévérité on avait déployé contre les autres.

On a, dit-il, essayé d'expliquer par des [illegible] le colportage ; mais l'orateur cite des exemples qui prouvent que l'on a interdit des colportages sur la moitié des quels il y avait les meilleures notes de police, et qu'au contraire on favorisait des colporteurs de mauvaise doctrine. L'orateur dit que le ministère a [illegible] le prononcer par des révocations il opère des [illegible] de magistrature moins [illegible] (Très bien ! à gauche.)

En présentant la loi, dit l'orateur, le gouvernement [illegible] d'avoir de répression.

Une voix à droite.—Nous venez de faire un discours d'apaisement.

M. Savary.—Non ! vous n'avez pas à rebattre des représailles de la part d'un gouvernement libéral.

Nous avons cru devoir user de représailles alors qu'on était dans la période du 16 mai ; mais au 14 décembre on n'y songe plus.

Le ministère du 14 décembre est arrivé et il a pense à mettre un terme à cette agitation indicatrice répandue dans toute l'étendue du territoire. Il a présenté le projet d'amnistie, qui n'est ni une revanche de représailles ni une œuvre de vengeance, mais une œuvre d'oubli et d'apaisement. (Applaudissements prolongés à gauche.)

La suite de la discussion est renvoyée au jeudi 28 mars.

Votez pour le ticket d'opposition à l'élection de la Crescent City Rail Road Co.

OPPOSITION.

CONGRÈS LITTERAIRE INTERNATIONAL DE 1878.—Nous sommes aujourd'hui en mesure de donner des renseignements précis sur le Congrès Littéraire International qui doit s'ouvrir, à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle, dans les premiers jours du mois de juin prochain.

La France et la plupart des nations européennes qui y seront représentées ont réclamé du droit de propriété littéraire international.

L'insuffisance des conventions diplomatiques actuellement existantes, les difficultés qui résultent des formalités sans nombre accumulées dans ces conventions, les obstacles de toutes sortes que rencontre l'exercice du droit de propriété, préoccupent depuis longtemps les législateurs et les écrivains.

Les discussions au Congrès, en éclairant toutes ces points, permettront d'arriver au vote d'une formule précise, destinée à être introduite dans les futurs traités de commerce et grâce à laquelle les écrivains trouveront désormais une protection efficace dans tous les pays.

Tous ceux qui tiennent une plume, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, sont également intéressés à ce que l'opinion publique soit éclairée sur cette question, et nous sommes certains que nul ne manquera à l'appel qui lui sera adressé.

Le Congrès sera présidé par Victor Hugo, associé des Présidents honoraires de la Société des Gens de Lettres ; MM. le baron Taylor, Francis Wey, Frédéric Thomas, Edouard Thierry, Jules Simon, Emmanuel Gonzales, Michel Masson, Paul Feval, Paul de Musset, et du président en exercice, M. Edmond About.

Nous publierons ultérieurement les renseignements complémentaires qui nous parviendront sur cette solennité.—Les en moment, nous devons informer nos lecteurs que toutes les communications, envois de documents relatifs au Congrès, doivent être adressés à M. Pierre Zaccone, vice-président du Comité de la Société des Gens de Lettres, 5, rue Geoffroy-Marie, à Paris.

—Le *Journal officiel* a publié une excellente circulaire de M. Dufaure, où le garde des sceaux manifeste la louable intention de soumettre au concours l'accès des fonctions judiciaires :

"Dans un pays démocratique, comme le nôtre, dit fort bien M. Dufaure, au moment où nos institutions politiques se fortifient et se développent, il est indispensable que les fonctionnaires publics de tout ordre ne doivent leur élévation qu'à leur propre mérite.

"A la dignité de la vie privée, doivent s'ajouter, chez un magistrat, les garanties d'aptitude et de savoir, qui ne pourraient être mieux constatées que par des épreuves publiques. C'est en répondant, sur ce point, aux exigences de l'opinion, que nous assurerons à la magistrature un mode de recrutement propre à fortifier son prestige et à sauvegarder sa dignité et son indépendance."

Il importe, en effet, que les fonctions judiciaires cessent d'être l'apanage exclusif, héréditaire, de quelques centaines de familles privilégiées. Il faut que l'aristocratie du mérite et du travail entre peu à peu, dans les charges de la magistrature. Ainsi doit-on féliciter sincèrement M. Dufaure de sa circulaire.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.—On nous annonce pour aujourd'hui : Temps plus chaud, clair ou partiellement couvert, vent du sud et baisse barométrique.

Température, 12 avril 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin....	58	15
Midi.....	76	24
3 P. M....	80	27
6 P. M....	72	21

Départs.—Passagers partis hier par la ligne favorite de Mobile : U Muller, New York ; Re S Reicked, Charleston ; J A Stanton, San Francisco ; T C Micholet, New York ; Jno H Barry, St-Louis ; L H Bellinger, New York ; Mrs M K Jones, Baltimore ; P Taches, St-Louis ; J P Van Beryen, Boston ; Miss Beltzhoover, Baltimore.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels. — Hôtel St-CHARLES — Lewis Miller, Reading, Pa ; D C Cheates, U S R U ; R Brethenson, New York ; W H Bushnell, Chicago, miss Kate Player, Ville-Orléans ; D D Stuart, U S N ; J H Chilesten, Memphis, miss J Kirs, ville ; W L Hall, New York ; Julius Runge et femme, Galveston ; miss Sophie Pearce, Astin ; Ben Bangor, S Y ; I W Barnett, Ste-Marie ; S U Turner et femme, Chicago ; C G Perkins, Kentucky ; Geo W Jones jr, Lac ; B H Gilman U S A ; Jon Preston ; Baton Rouge, G S Bowling et femme, Hopkinsville, Ky ; R P Neely, Tenn ; S Stanwood, Lac ; A L Gewin, do W H Ballard, do.

Académie de Musique. — Aujourd'hui, en matinée, Piff-Paff et aussi ce soir et dimanche soir, Piff-Paff un fusil magique, dont le succès n'a cessé de grandir et qui aurait pu encore fournir une longue carrière, mais la troupe de Colville est attendue ailleurs et celle du théâtre Olympique de Spalding arrive pour la remplacer.

Cette troupe commencera son engagement par la reprise de la grande pièce pathétique de Mme Beecher Stowe, la "Cabine de l'Oncle Tom". C'est la une pièce célèbre dont l'intérêt est puissant. Elle sera représentée ici avec un éclat sans pareil. On verra dans la scène de la plantation de coton, 100 personnes de couleur véritables, des décorations fraîches et riches, la rivière Ohio dans le cœur de l'hiver et la sublime scène de la transformation illustrant le tableau des peines du cœur controuvées.

Le bénéfice d'hier à l'Académie de Musique.—Il y avait hier sur une grande et fashionable assemblée pour le bénéfice de Mlle Roseau qui en a reçu de brillants témoignages d'estime et de sympathie. On a fait pleuvoir à ses pieds de nombreux bouquets et des cadeaux consistant en un collier et un médaillon du plus beau travail sortant de l'établissement de Geo E. Strong, successeur de E. A Tyler et une belle bague montée en diamants, attacher à un bouquet. Le collier avait ces mots gravés sur le médaillon "Baby mine" Nouvelle-Orléans, 12 avril 1878.

Louisiana Boat Club.—Les officiers dont les noms suivent ont été élus hier pour l'année suivante :

Ed Pilsbury, président.
Geo H Dresser, Vice-président.
E B Musgrove, capitaine.
Wm Pendleton, secrétaire.
B Dumonlet, trésorier.
Comité de direction :
Wm Sanchez.
Earl Foutz
Simon Mexican.

Le comité aura une réunion demain hebdomadaire du Club au Bayou, dans le but d'organiser une petite fête pour le jour d'inauguration de la saison. Courses en bateaux très que gigs wherrs, single-sculls, surtout la nouveauté d'une course à pirogue de chasse.

Recettes et dépenses d'un chemin de fer. — Nous remarquons les comptes suivants dans le rapport du revenu du chemin de fer de la Nlle Orléans, Mobile et Texas, on plus clairement du chemin de fer de la Nlle Orléans et Mobile ; les enfants ... [illegible] ... et en prenant la santé à l'enfant assure le repas à la mère.

2 avril—

Sirop allemand—Jamais les qualités curatives de ce remède ne se sont mises aussi bien à l'épreuve que celles du Sirop Allemand de Rohrs. En trois ans, plusieurs millions quatre cent mille bouteilles ont été distribuées gratis par les droguistes dans ce pays aux malades atteints de consomption de l'estomac du foie, du sang, de palpitations et d'autres maux du genre et les personnes demandant au peuple américain la preuve irrécusable que le sirop allemand les guérit. Le résultat a été que les droguistes dans chaque ville et village des Etats-Unis le recommandent à leurs habitués. Allez chez les droguistes et demandez leur ce qu'ils en savent. Bouteilles de bantillon 10 cents. Bouteilles de taille regulière 75 cents. Trois doses suffisent pour guérir tous les cas. Positivement en vente chez les droguistes de première classe dans les Etats-Unis.

—S—

Le plus précieux des dons.—La santé est sans contestation un des plus précieux que le ciel ait accordé aux hommes et le pauvre qui la change rait pour ces principaux objets de l'ambition humaine. C'est seulement la part de la vieillesse de mourir sans avoir joui de la santé et la prolongation de la vie, les moyens dont le temps et l'expérience ont prouvé l'efficacité. Nombre de dangers qui menacent la santé sont cachés par l'usage des Hostetter's Stomach Bitters, toniques et curatives irrésistibles. Ces Bitters en augmentant la puissance vitale et en rendant les fonctions physiques régulières et actives maintiennent le système en bon ordre et le protègent contre les maladies. Pour la constipation, la dyspepsie, les affections du foie, les maladies nerveuses, les maux de reins et le rhumatisme, ils sont incontestables et ils offrent une protection certaine contre les fièvres de marais, et efficacent en outre du système toute trace de ces maux. Un verre trois fois par jour avant les repas assurent l'appétit et neutre une digestion, et une assimilation complètes.

ENTREPOT DE TAPIS.

17 ..... Rue de Chartres 17

NOUS recevons en ce moment de fortes additions à notre stock. Nos prix actuels sont les mêmes ou avant la guerre et au-dessous de ceux prix :

TAPIS VELOURS A MYNETTER, Wilton.
TAPIS ENGRAINS, VICTORIA, CHAINVRE
TOILES CIRÉES
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, Etoffe pour rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM, Garnitures, &c.

BROUSSEAU & SON.

6 fév—3m PP

Società Italiana di Mutuo Soccorso. — Sono invitati i membri della Società ad assistere Domenica 14 corrente alle ore 12 A. M. alla riunione generale a norma dello Statuto, nella Sala della Società strada Chartres No 132 tra Toulouse e St Luigi.

Per ordine del Pres.: G. ROCCHI.
E. TROISI, Secretario. 12avril—4t

TICKET D'OPPOSITION

Pour le CONSEIL DE DIRECTION DE LA CRESCENT CITY RAIL ROAD COMPANY, à l'élection de Directeurs qui doit avoir lieu LUNDI, 15 du courant, de 11 heures du matin à 1 heure de après midi ;

W. VAN BENTHUYSEN,
U. MARINONI,
FRANK RODER,
A. MARQUES,
H. LABARRE.

11 avril—4t

Avis spécial—Aux expéditeurs de fret pour le Tèche.—A dater du 13 avril, tout le fret expédié de ou pour les débarcadères du Bayou Teche par le chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan, et de la ligne des bateaux du Tèche du Pharr, sera transporté jusqu'à nouvel ordre à cinquante pour cent au-dessous des taux fixés dans les annonces.—Card rates.

PHARR LINE TECHE STEAMERS.

13 avr—2t

Mairie de la Nlle-Orléans,
Nlle-Orléans, 12 avril 1878.

COMME on s'est plaint, à la mairie, de ce que les cérémonies religieuses sont fréquemment troublées, le tintamarre, par des fanfares, les compagnies militaires et les sociétés qui parcourent les rues, ce jour là, sont priés de voir à ce que les musiciens cessent d'exécuter des aires, dans le voisinage des différentes églises, aux heures de service, afin que leurs coreligionnaires ne soient pas interrompus dans leurs dévotions.

ED. PILSBURY,
Maire.

13 avril—1 sem

Succession de FRANÇOIS CAZEAUX.

A VIS est donné aux personnes qui doivent à feu FRANÇOIS CAZEAUX de venir payer, et celles qui ont des réclamations quelconques à faire valoir contre le défunt, de les présenter au soussigné, qui a été nommé administrateur de la succession de sa succession.

PIERRE CAZEAUX,
No 136 de la rue Bienville.

W. B. MOONEY, Avocat de l'administrateur,
No 97 de la rue de la Bourse.

13 avril—10t

A vendre pour cause de changement d'affaires.

STOCK-IN-TRADE LA belle épicerie ayant une forte clientèle, et située au coin des rues Dumaine et Rampart. Pour plus ample renseignements s'adresser sur les lieux.

13 avril—3t

ON

Ne peut plus douter de la popularité d'un établissement qui établit une règle aussi équitable que celle-ci.

Nos relations avec les grands districts manufacturiers nous permettent de telles réductions sur la chaussure, que dans beaucoup de cas nos prix sont au-dessous de ceux du gros. Nos derniers contrats avec les maisons NEWTON & SOMES et CAMDEN & BURTON

REND

impossible la concurrence sur les bottes cinquées. Quand on pense que cet article se vendait, avant nos contrats, 2.00 piastres, et qu'aujourd'hui nous l'offrons à 50 cents de moins ; c'est-à-dire pour $1 50 la paire. Notre chaussure commence est toute vendue sur consignation. Achetés par nos principaux agents dans les grandes ventes à l'encan de Boston et de New York ou de manque qui. pour faire de

L'ARGENT

Sont de grands sacrifices, nous pouvons hardiment vendre à des prix auxquels le petit commerce même pourrait sabotar. Nous donnons ci-dessous un aperçu de certaine de nos prix :

POUR

1.50 la paire bottes cinquées pour dames.
1.00 " lacées et cinquées pour dames.
60c. " belles pantoufles en peau pour dames
65c. " lacées
75c. " à choux
1.50 Bottines cinquées
1.00 Brodequins en peau
1.25 " supérieurs
40c. " de bébé.
50c. " Enfants à talons.
60c. bottes
1.00 " enfants doublées au bout.
1.00 " en peau pour fillettes.

Et de plus nous offrons à nos clientes

TOUT

un immense assortiment de bottes en chevreau anglais, français et allemand d'une élégance parfaite ayant été confectionnées d'après nos ordres sur des formes créoles. Nous nous plaisons à appeler l'attention toute particulière des dames sur le

SOULIER

AIMER cet article est tout à fait nouveau, et quelqu'étant découvert il peut servir pour sorties

QUI

n'a pas vu notre magasin ne peut pas s'imaginer ce qu'il peut y avoir de variété dans un assortiment complet de chaussures en tous genres. Nous invitons nos amis de la CAMPAGNE et de la ville à nous venir visiter

AVANT

d'aller ailleurs. Les avantages que nous offrons sont très grands. Nous délivrons GRATIS dans toute la ville ainsi qu'à Algier, Greena, Carrollton et toutes les gares de chemins de fer, tous les paquets ou caisses achetés à notre établissement.

Afin d'éviter à nos clients le désagrément de marchander, nous avons établi la règle du PRIX FIXE et de plus chacun de nos cartons, en caisse, sont marqués en chiffres connus. Nous avons cru bon d'inaugurer cet

USAGE

afin que le moins connaisseur puisse acheter avec autant d'avantage que qui que ce soit.

A

l'avenir nous prions les personnes qui voudraient recevoir nos catalogues ou prix courants, de vouloir bien nous le faire savoir ; nous nous ferons toujours un véritable plaisir de les leur faire parvenir.

Le bon marché n'a jamais

CESSÉ

d'être notre seule manière d'opérer ; aussi avons-nous plaisir à constater que notre vogue n'a fait que grandir chaque jour. On trouvera dans notre STOCK tout ce que l'on peut désirer en fait de chaussures : depuis le soulier de Bébé, jusqu'au plus énorme brodequin d'homme. Tout est là.

DE

nombreuses demandes nous étant parvenues, des campagnes surtout, pour le brodequin cheville, pour homme de BATCHELLER. Nous prenons plaisir à annoncer que nous avons pris des arrangements avec la maison de ce nom, arrangements qui nous permettront à l'avenir de pouvoir satisfaire à toutes les demandes. Notre but étant de

PLAIRE

nous offrirons à partir du 2 avril un CADEAU à chaque enfant qui viendra nous visiter.

Nous invitons nos amis et connaissances à venir voir notre immense STO